



# Projet éolien de Vaux-Andigny (02)

LETTRE D'INFORMATION N°1

Février 2020

## Un projet éolien à Vaux-Andigny

Suite à des premiers contacts avec la mairie de Vaux-Andigny pendant l'été 2017, la société JP Énergie Environnement, producteur français d'énergies 100 % renouvelables, a obtenu en octobre 2018 un **accord favorable** de la part du conseil municipal pour l'extension du parc éolien existant.

Durant l'année 2019, JP Énergie Environnement a rencontré **les propriétaires et les exploitants agricoles** concernés par la zone d'implantation du projet.

Les **études concernant la faisabilité et les contraintes** du projet ont débuté au printemps 2019 et s'achèveront en 2021.  
En décembre 2019, l'**étude écologique** (faune, flore, habitats) est lancée.

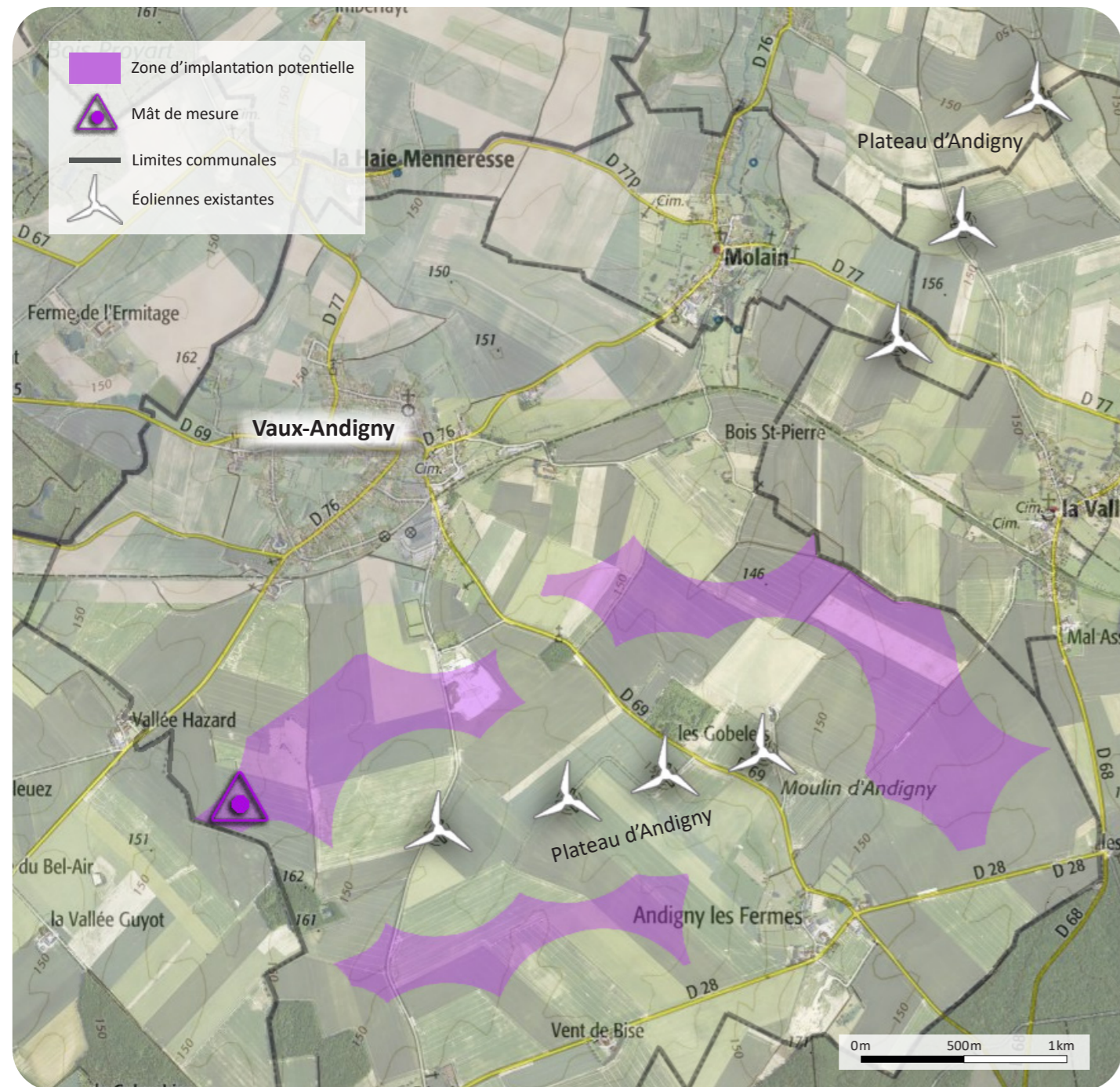
Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter **la zone d'implantation potentielle, les études à venir** ainsi que le **calendrier du projet et ses prochaines étapes**.

- ✖ **Un site propice à l'implantation d'éoliennes**
- ✖ **La contribution du territoire à la Transition Énergétique**  
**Une production locale d'électricité renouvelable**
- ✖ **Des retombées économiques durables au niveau communal**  
**Des ressources nouvelles pour financer des équipements et des services**
- ✖ **Un partenariat public/privé gagnant**  
**Participation au capital de la Banque des Territoires (Caisses des Dépôts)**
- ✖ **De l'activité économique et de l'emploi**  
**Entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/exploitation)**

## Historique

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>Été 2017</b>       | ..... Premiers contacts avec la mairie de Vaux-Andigny   |
| <b>Octobre 2018</b>   | ..... Délibération favorable du conseil municipal pour l'extension du parc éolien du plateau d'Andigny   |
| <b>2019</b>           | ..... Rencontre des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par la zone d'implantation du projet  |
| <b>Printemps 2019</b> | ..... Études de faisabilité et levée des principales contraintes (consultations de l'Armée, de la Direction Générale de l'Aviation Civile, des opérateurs téléphoniques, etc.) |
| <b>Décembre 2019</b>  | ..... Lancement de l'étude écologique (faune, flore et habitats)   |

## Zone d'implantation potentielle



La zone d'implantation potentielle des éoliennes a été définie :

- à plus de 500 mètres des habitations ;
- à plus de 500 mètres des éoliennes existantes ;
- à plus de 155 mètres du gazoduc ;
- à plus de 150 mètres des routes départementales ;
- à plus de 200 mètres des boisements.

Conformément à l'avis de l'aviation civile (DGAC), le modèle d'éolienne installé ne dépassera pas une hauteur totale de 150 mètres. En outre, sur le plan paysager, il est important de conserver un gabarit d'éolienne similaire au parc existant du Plateau d'Andigny.

## Installation d'un mât de mesure

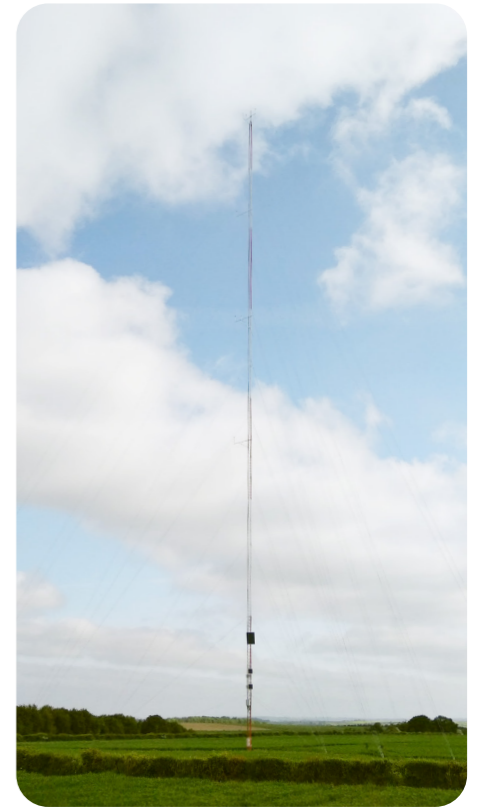
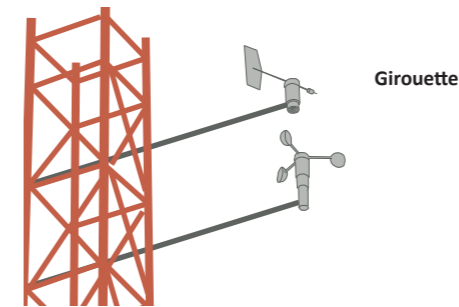
Le mât de mesure éolien sera installé en février 2020 à Vaux-Andigny et mesurera 100 mètres.

Cette structure en treillis sera équipée, à différentes altitudes, d'instruments permettant de mesurer la vitesse (anémomètre) et la direction (girouette) du vent. Des capteurs de température et de pression atmosphérique seront également installés.

L'analyse des données permettra d'estimer avec précision la production électrique du parc éolien.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet de positionner un capteur à ultrasons (SM4BAT) qui suit et enregistre l'activité des chauves-souris en altitude.

Le mât de mesure restera sur site 1 an au minimum.



## Les études menées

### Étude paysagère

- Aire d'étude : rayon de 20 km autour de la zone potentielle d'implantation
- Recensement des sensibilités du territoire
- Réalisation de simulations visuelles (depuis les villages et hameaux, les axes routiers et monuments historiques)
- Étude de différents scénarii d'implantation

### Mesure du vent

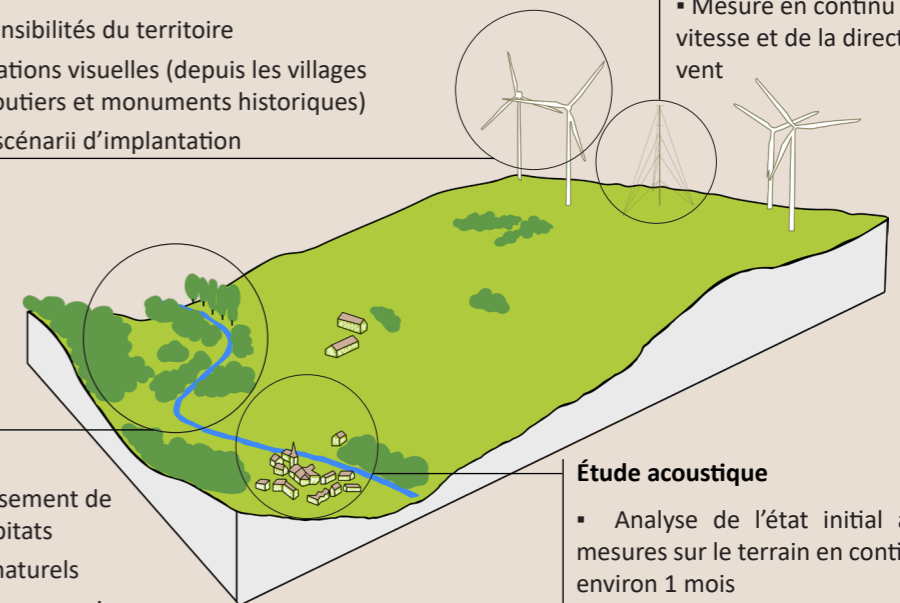
- Installation en février 2020
- Mesure en continu de la vitesse et de la direction du vent

### Étude écologique

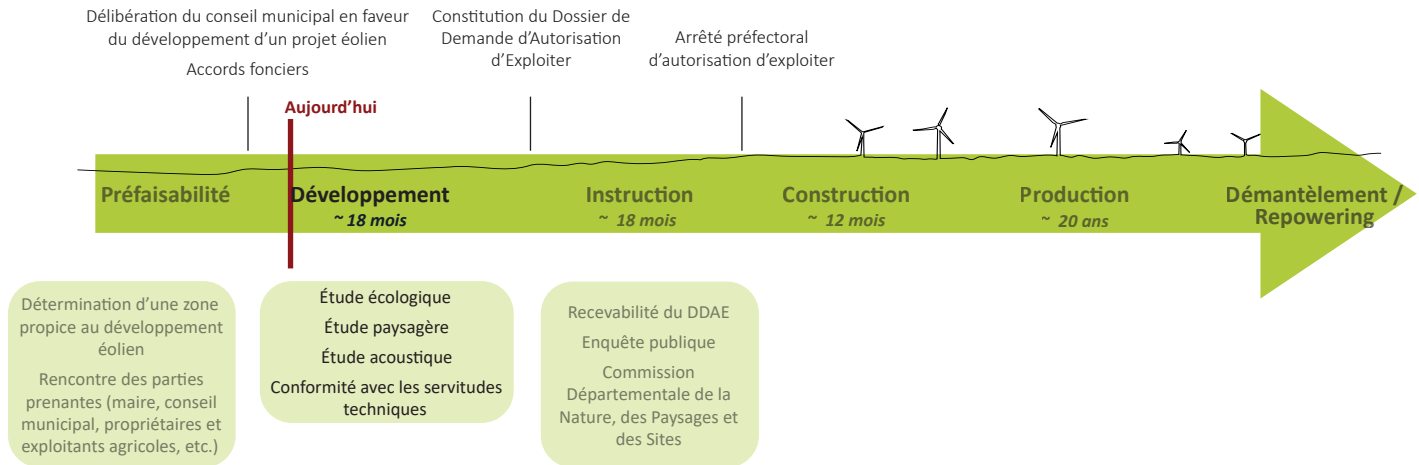
- 45 sorties terrain de recensement de la faune, de la flore et des habitats
  - Cartographie des habitats naturels
  - Écoute en continu des chauves-souris : en hauteur et au sol (SM4BAT sur le mât de mesure)
  - Durée de l'étude : 1 cycle biologique complet
- Bureau d'études : **Auddicé environnement**

### Étude acoustique

- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain en continu pendant environ 1 mois
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone potentielle d'implantation
- Modélisation acoustique du projet éolien



# Déroulé d'un projet éolien



## Le cycle de vie et le démantèlement d'une éolienne

L'énergie éolienne est le **deuxième moyen de production le moins carboné** (après l'hydroélectricité). Une éolienne émet 12,7 g équivalent CO<sub>2</sub>/kWh sur l'ensemble de son cycle de vie (en tenant compte de la fabrication, du transport, de l'installation et du démontage).

Une éolienne a besoin en moyenne de **6 mois** pour restituer l'énergie consommée pour sa production (durée de vie de 20-25 ans) et en **production, elle n'émet aucune quantité de CO<sub>2</sub>**.

Le cycle de vie d'une éolienne est un processus industriel maîtrisé et anticipé (démontage et recyclage inclus). **Les coûts sont transparents et connus dès le début des projets.** Ils comprennent le **démontage** et la **remise en état des sites**.

**JPee doit constituer des garanties financières** nécessaires aux opérations de démantèlement et de remise en état du site. La mise en service du parc éolien est conditionnée à la constitution de ces garanties à hauteur de 50 000 € par éolienne. Elles couvrent le **coût net** soit la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne. Aujourd'hui, **plus de 97 % de la masse d'une éolienne est réutilisée ou recyclée\***.

**En aucun cas, le propriétaire ou l'exploitant des parcelles agricoles n'est tenu d'avoir à assurer le démantèlement des éoliennes.**

\* Contribution de la Commission éolien du SER dans le cadre de la mission relative au recyclage des éoliennes, avril 2019



70 salariés



150 000 foyers alimentés



267 MW parcs en exploitation

Filiale du groupe Nass, JPee est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Depuis 2004, l'entreprise familiale développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes et Montpellier. JPee exploite actuellement 267 MW de projets éoliens et solaires, produisant l'équivalent de la consommation d'électricité de 150 000 foyers, ce qui en fait l'un des principaux producteurs français indépendants d'énergies renouvelables.

150 MW supplémentaires de projets entreront en construction dès l'année prochaine. De plus, la société dispose d'un portefeuille de projets solaires et éoliens en développement de 800 MW.



En janvier 2019, JPee a signé un accord de partenariat avec *La Banque des Territoires* (groupe Caisse des Dépôts). A travers ce partenariat, *La Banque des Territoires* entre au capital de chaque projet à hauteur de 49 %. L'indépendance de JPee est ainsi sauvegardée et ses fonds propres renforcés.

### Contact

JPee (Agence Paris)

13 rue de Liège  
75009 Paris

Tél. : 01 44 50 55 47 - [www.jppee.fr](http://www.jppee.fr)

Alexandre Rosée  
Chef de projet éolien

[alexandre.rosee@jppee.fr](mailto:alexandre.rosee@jppee.fr)

